

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidentes

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achilles-
Cartier*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 août 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187973001**

**Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la
fourniture de six (6) groupes motopompes
horizontaux de type centrifuge à double aspiration et
double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes
et équipements connexes, à l'usine de production de
l'eau potable Atwater - Dépense totale de
9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187973001

Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).

À sa séance du 1^{er} août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 8 août 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater que trois soumissionnaires avaient présenté une courbe de performance incomplète, ce qui a entraîné leur non-conformité technique.

Face à la complexité du dossier et à l'historique du dossier des motopompes à l'usine Atwater, les membres ont été rassurés de constater que le Service des affaires juridiques a été associé au dossier.

La Commission a aussi invité le Service de l'eau à ajouter ou à annexer au sommaire décisionnel la page du cahier des charges où on retrouve les vingt-neuf critères essentiels dont il avait été fait mention lors de la présentation du dossier.

Enfin, les membres ont souligné que la pénalité pour retard de 300 \$ par jour dans ce dossier leur apparaissait nettement insuffisante.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187973001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.